

## **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2012**

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

**Présents** : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint, M. COTTEREAU 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe, M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, Mme PLU, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, Melle WALUSINSKI, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD.

**Absents représentés** : Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe (pouvoir à Mme THIRARD), M. GENTY (pouvoir à M. POYAT), M. MONACO (pouvoir à M. GRANGER).

**Absents non représentés** : M. LALLET, Mme SCHEFFER-ARTH.

**Secrétaire de séance** : M. BLONDEAU.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

### **I - Création des postes nécessaires au fonctionnement de la saison 2012 du parc de loisirs**

Comme chaque année le Conseil municipal doit procéder à la création des postes qui permettront l'embauche du personnel saisonnier du parc de loisirs.

Monsieur le maire dresse la liste des emplois nécessaires au bon fonctionnement de la saison 2012 qui débutera les week-ends de juin pour le public, la semaine étant réservée à la natation scolaire. Ensuite du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 2 septembre, tous les jours.

Après avoir précisé que les samedi et dimanche 2 et 3 juin l'accès à la base de loisirs sera gratuit (journées portes ouvertes en collaboration avec certaines associations voisines), Monsieur le maire sollicite l'avis des membres du Conseil qui après avoir délibéré approuve, à l'unanimité, la création des postes suivants :

- Cinq postes d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet pour l'embauche de surveillants de baignade BEESAN ou BNSSA du 1<sup>er</sup> juin au 2 septembre 2012 (deux en juin / juillet / août plus trois en juillet / août)
- Deux postes à temps incomplet d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, pour assurer à la fois l'accueil et le service du snack les week-ends du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2012
- Trois postes à temps complet d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, pour assurer à la fois l'accueil et le service du snack du 1<sup>er</sup> juillet au 2 septembre 2012
- Un poste à temps non complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, pour préparer et aider à l'entretien des équipements pendant la saison du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2012.

## **II - Convention avec la communauté de communes du Perche-Gouet pour occupation d'un local au passage « au fil de l'eau »**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir à la disposition de la communauté de communes du Perche-Gouet, pour y abriter l'activité du Cyber Emploi, la salle n° 3 située à l'étage de l'Espace Social et de Services – Passage « Au fil de l'eau » et de reconduire la convention d'occupation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, pour une durée de trois ans.

Le montant du loyer annuel qui sera indexé chaque année sur l'indice de référence des loyers est fixé à : 500 Euros et la consommation électrique de l'activité exercée sera calculée au prorata de la surface de la salle, par rapport au relevé du compteur général.

Monsieur le maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

## **III - Extension du périmètre du syndicat mixte « Parc d'Activités du Perche Eurélien »**

Monsieur le maire et Monsieur RESTEGUE, conseiller municipal, président de la communauté de communes du Perche-Gouet, exposent mutuellement les raisons qui ont amené la communauté de communes à décider l'extension du périmètre du syndicat mixte « Parc d'Activités du Perche Eurélien », en particulier que les communes membres des syndicats initiaux de gestion des parcs d'activités du territoire de la communauté de communes ne regroupaient pas obligatoirement toutes les communes de la communauté de communes.

Ainsi lors de sa réunion du 22 janvier 2012, la communauté de communes a décidé l'extension du périmètre du syndicat mixte « Parc d'Activités du Perche Eurélien ». Cette modification doit être approuvée par délibération par l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres.

✓ **Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité se prononce favorablement sur l'extension du périmètre du syndicat mixte « Parc d'Activités du Perche Eurélien » à l'ensemble des territoires des communautés de communes qui se sont substituées aux communes d'origine du syndicat.**

## **IV - Extension du périmètre de la communauté de communes inclus dans celui du syndicat mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir**

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que le syndicat mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir a été créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et que pour une meilleure cohérence territoriale, son périmètre doit correspondre à l'ensemble du Bassin versant du Loir en Eure-et-Loir.

Pour ce faire, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Perche-Gouet a approuvé l'extension de son périmètre à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes incluses dans le périmètre du SAGE Loir en Eure-et-Loir, et ainsi étendre son périmètre aux communes de Frazé et de Montigny-le-Chartif. Cette modification doit être validée par délibération de l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres.

✓ **Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité se prononce favorablement sur l'extension proposée.**

## **V - Classement dans la voirie communale d'une parcelle acquise au hameau « Le Petit Beaufour »**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 28 juin 2011, il a été décidé l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle ZD n° 115 au hameau « Le Petit Beaufour » pour régulariser une situation ancienne qui considérait cette parcelle comme voie d'accès privée au hameau, et qu'après la signature de l'acte de vente, il convient de classer cette voie dans le domaine public communal.

- ✓ **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le classement de la parcelle ZD n° 115 sise au hameau « Le Petit Beaufour » dans le domaine public en tant que voie communale et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

## **VI - Droit de passage sur le domaine privé de la commune au profit d'un riverain**

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'un riverain de la rue de Robinson possède un terrain cadastré section AD n° 631 qu'il souhaite vendre. Cette parcelle est enclavée et ne possède pas d'accès à une voie publique puisque entre sa limite et la rue vient s'intercaler une parcelle du domaine privé de la commune, cadastrée section AD n° 630.

Le propriétaire a sollicité un droit de passage à la commune pour désenclaver son terrain.

- ✓ **Le Conseil municipal, sur la proposition de la commission municipale « travaux - urbanisme - logement », décide à l'unanimité, d'accorder au propriétaire un droit de passage sur la parcelle AD n° 630 moyennant le versement d'une indemnité de : 5.070 €uros, représentant pour la commune, la perte de deux places de stationnement au droit de ce passage. Autorise le maire à signer la convention de servitude rédigée devant un notaire dont les honoraires seront supportés par le demandeur, ainsi que tous les documents se rapportant à ce droit de passage.**

## **VII - Acquisition et vente de deux parcelles de terre sous forme d'échange entre la commune et un particulier**

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il a reçu en rendez-vous un des propriétaires de la parcelle de terre située derrière la déchetterie, cadastrée ZD n° 40, dont une partie est utilisée depuis de nombreuses années par la commune, et qu'il conviendrait de régulariser cette situation en acquérant cette portion de terre.

La commune possédant plusieurs parcelles en bordure du CD 15, contiguës aux terres cultivées par les propriétaires de la parcelle ZD n° 40, un échange de terre à surface égale satisferait les deux parties.

- ✓ **Le Conseil municipal, à l'unanimité, sur la proposition de la commission municipale « travaux - urbanisme - logement », décide le principe d'un échange de terre entre les propriétaires de la parcelle ZD n° 40 et la commune dont les frais notariés et les frais de géomètre seront à la charge de la commune, et de solliciter les services du Domaine. Autorise le maire à signer toutes les documents se rapportant à cette affaire.**

## **VIII - Participation financière à l'édification d'une clôture mitoyenne entre un particulier et la commune**

Monsieur le maire informe le Conseil que des habitants de la commune, domiciliés rue de Châteaudun, accueillent sur leur terrain un passage de buses pluviales dont la commune souhaite garder la jouissance et l'entretien tout en laissant l'usage aux propriétaires de la surface d'emprise du réseau.

Les intéressés ont participé à l'édification d'une clôture entre leur voisin et l'emprise communale. Ils sollicitent la commune pour participer au financement de ces travaux.

- ✓ **Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, sur la proposition de la commission municipale « travaux - urbanisme - logement », de prendre en charge 50 % de la facture acquittée par les propriétaires de la parcelle AB n° 612 qui supporte le droit de passage.**

## INFORMATIONS DIVERSES

### 🗨 Monsieur le maire donne communication :

- de courriers de Monsieur DOUSSET, Conseiller général, confirmant que la commission permanente du Conseil général a attribué à la commune une subvention d'un montant de : 37.062 €uros correspondant à la répartition du solde du Fonds Départemental de Péréquation 2011, et des subventions au titre du FDAiC 2012 : 5.586 €uros pour divers travaux sur voirie communale – 23.164 €uros pour divers travaux sur voirie départementale – 4.648 €uros pour les travaux de rénovation de la couverture de la salle Valadier – 16.854 €uros pour les travaux de ravalement du bâtiment espace Bisson – 11.969 €uros pour les travaux de ravalement des façades latérales de l'hôtel de ville.
- d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet informant qu'aucune suite favorable n'a pu être réservée aux demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D E T R) pour : le ravalement du bâtiment mairie / salle des fêtes – la rénovation de la toiture de la salle Valadier.
- d'un courrier des Cars Lécuyer suite au souhait du ministère de l'Éducation Nationale de reprendre la semaine des cinq jours pour les écoles primaires.
- d'un courrier de remerciement de l'HE S M B pour l'aide matérielle et humaine apportée lors de l'organisation du Concours National des Majorettes et Fanfares du 1<sup>er</sup> mai 2012, et d'un courrier d'invitation des « Etincelles de Brou » à leur gala annuel du samedi 26 mai à 20 heures 30, salle des sports.
- de courriers de remerciements suite au versement de la subvention communale : Moto-Club de Brou – Association Broutaine de Swin – Association Côté Jeu-Nous – Souvenir Français.
- d'un état portant sur la fréquentation, par commune, du cinémobile en 2010 et 2011. Une séance supplémentaire aura lieu désormais le lundi à 14 heures à Brou.

### 🗨 Il fait part :

- du déroulement du Comice Agricole le 3 juin à Nogent-le-Rotrou et de la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries 2011 et de diplômes de la médaille du travail le 5 juin.
- de l'organisation de « portes ouvertes » au parc de loisirs les samedi 2 et dimanche 3 juin.
- de l'attribution d'un chèque de 2.700 €uros au profit de la Maison de retraite « Les Orélies » par le Rotary Club de Châteaudun, représentant le bénéfice réalisé lors de la tenue du « salon du chocolat » à Brou.
- et adresse ses remerciements aux personnes qui ont tenu les bureaux de vote à l'occasion des élections présidentielles.

## TOUR DE TABLE

- **Monsieur BLONDEAU** demande la pose de panneaux d'interdiction de fumer au passage « au fil de l'eau ». Monsieur MASSON lui répond que ces panneaux existent déjà.

- **Monsieur PELLETIER :**
  - annonce une ballade nocturne autour du plan d'eau le 25 mai prochain.
  - dresse un rapide compte rendu de la sortie de visite des églises du Perche le 12 mai dernier qui a réuni une cinquantaine de personnes.
  - annonce la présence d'une antenne de l'office de tourisme intercommunal sur le contrôle de l'étape contre la montre du Tour de France à Mézières-au-Perche.
- **Madame SARRAZIN et Madame THIRARD** unissent leurs félicitations et leurs bravos à l'adresse des organisateurs du championnat de majorettes.
- **Madame RICHE** se réjouit du succès de l'opération « chocolats de Pâques » organisée conjointement, sur le marché, par l'Eurl MANDON et la municipalité et remercie Madame PILON de son implication bénéfique.
- **Madame GASSELIN** rapporte des plaintes entendues au sujet de motocyclettes sauvages sur le bief.
- **Madame PILON** rappelle la venue de nos amis d'East-Preston dans le cadre du jumelage.

---

Fin de séance : 22 heures 10